ABM est la plus importante association de voyageurs. Nous fêtons nos 30 ans en 2018 et à cette occasion nous souhaitons mettre en valeur l‘une de nos richesses : les adhérents et leur connaissance du voyage.

**A ce titre, nous instaurons un statut de « référent voyageur ».**

**Qu’est-ce qu’un référent voyageur ?**

C’est un adhérent ABM, qui par son parcours de voyageur, possède des connaissances importantes et reconnus sur un pays ou une région, sur un mode ou un concept de voyage.

Par son vécu, il fait référence dans son domaine de voyageur, aventurier, résident du pays.

C’est ce que nous voulons mettre en valeur en le reconnaissant comme « Référent ».

**Pourquoi mettre en place ce statut de Référent ?**

Les valeurs d’ABM sont le partage, l’aide et la rencontre entre les voyageurs. Nous voulons identifier clairement les référents, pour permettre aux autres adhérents de les contacter, les consulter, lorsqu’ils ont des questions pointues ou une problématique précise sur son domaine de compétence, avant et pendant le voyage.

**Que peut apporter le référent ?**

Le référent répondra aux sollicitations des autres abmistes en apportant sa connaissance du terrain, un peu comme on répond à une question sur un forum de voyageur mais avec la garantie de la qualité des informations communiquées et la personnalisation de la réponse entre abmistes, …

Le référent apportera un supplément d’informations détaillées par rapport aux connaissances déjà existantes sur la documentation traditionnelle (Agence et guide de voyage, forum, etc…)

**Comment devient-on « Référent » ?**

ABM est une association. Nous n’avons pas vocation à faire du casting. Nous laissons chaque adhérent s’auto-déclarer compétent et devenir référent.

Dès à présent, il est possible de remplir le formulaire à télécharger sur le site [www.abm.fr](http://www.abm.fr), à le compléter et le retourner à l’adresse : referent.abm@gmail.com

Ces informations serviront à compléter un annuaire des référents qui sera consultable sur le site [www.abm.fr](http://www.abm.fr).

Toutefois, si dans le cas de connaissances et compétences surestimées par un référent, ABM se laissera le droit de corriger la fiche de ce référent.

**Quelles sont les obligations pour le référent ?**

Le statut de référent impliquera quelques obligations pour assurer le bon fonctionnement et ne pas galvauder ce statut de référent :

* Etre **disponible** : avoir du temps et l’accessibilité internet pour répondre rapidement aux sollicitations.
* Etre **à l’écoute** du projet des voyageurs. Bien prendre en compte leurs attentes et leurs souhaits.
* Etre **transparent** en donnant un maximum d’élément, sans faire de rétention d’information.
* Etre **prévoyant**. Ne jamais exposer les adhérents à d’éventuels risques par des conseils mal avisés.
* Etre **dans le conseil**, mais ne jamais décider à la place de l’adhérent-voyageur, qui reste le seul acteur de son projet de voyage.
* Etre **indépendant**. N’avoir aucune activité professionnelle ou intérêt financier dans les conseils donnés.

**Mais il a aussi des droits.**

Le référent a la possibilité de refuser des sollicitations s’il juge que le projet de voyage est trop ambitieux ou risqué et qu’il ne souhaite pas le cautionner par son aide, ou si les questions posées ont déjà été traitées dans nombreux guides, sites, forum, etc… et que sa plus-value et contribution en tant que référent ne se justifie pas.

Il a aussi le droit de se mettre en congés et s’absenter sur une période donnée, s’il est en voyage par exemple ou pour raisons personnelles. Il se mettra absent durant cette période et réactivera sa disponibilité à son retour.

**Peut-on être plusieurs fois référents.**

Oui, on peut être référent sur plusieurs pays et/ou en doublon d’un mode de voyage. Mais dans la mesure du raisonnable et que les différents critères sont respectés, comme la connaissance pointue des domaines sélectionnées et garder suffisamment de temps pour être disponible et répondre aux sollicitations rapidement.

Il peut aussi y avoir plusieurs référents sur un même pays/région ou mode de voyage.

**Soyons participatifs.**

Participez à l’élaboration de ce statut de référent en le faisant connaitre autour de vous, en nous contactant pour votre candidature ou le proposer à un(e) ami(e), en apportant vos idées et remarques.